



Bilan des permis émis en 2004

Un développement qui profite à l'ensemble des Angevines et des Angevins

La présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou, le conseiller d'arrondissement Andrée Hénault, se réjouit des résultats de l'année 2004. « Une fois de plus, nous avons fait la preuve de notre capacité à poursuivre une urbanisation harmonieuse et profitable pour l'ensemble de notre communauté. Nous en sommes d'autant plus fiers que nous travaillons à cette réussite, année après année, dans le contexte de la grande ville de Montréal, où de multiples pôles de développement exercent une attraction importante », a souligné M^{me} Hénault.

Ainsi, la valeur totale des permis de construction délivrés en 2004 s'est élevée à 59 906 426\$. Il s'agit

d'une augmentation de 22% par rapport à l'année 2003. Dans le secteur industriel, la valeur des permis se chiffre à plus de 21 M\$, dont 10 M\$ pour de nouvelles constructions et 11 M\$ pour des projets d'agrandissement et d'amélioration.

La valeur des permis émis dans le secteur commercial s'est, quant à elle, établie à plus de 9 M\$. Dans le secteur résidentiel, 430 nouveaux logements ont été construits en 2004, ce qui porte le nombre de nouveaux logements à 1 660 pour les quatre dernières années. La valeur des permis accordés dans le secteur résidentiel au cours de cette dernière année totalise plus de 29 M\$.



Concert de Madeleine Royer, le 1^{er} avril Une voix pour les poètes



Avec sa magnifique voix, Madeleine Royer vous entraînera dans l'univers des poètes. Par son souffle, son élan et ses couleurs propres, elle fait revivre les mots de différents auteurs de renom (comme Barbara, Ferré, Brel, Aragon, Léveillé, Clémence, Vigneault, Anne Sylvestre) et de la relève. Grâce à l'interprétation de M^{me} Royer, ces mots continuent de vivre à travers le temps!

Un concert à ne pas manquer, présenté par l'arrondissement d'Anjou en collaboration avec Culture à la carte, le vendredi 1^{er} avril prochain, dès 20h, à l'église Jean XXIII. Les portes seront ouvertes dès 19h15. Les billets sont en vente dès maintenant, au coût de 10\$ l'unité, à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale. Des billets seront aussi disponibles à l'entrée, le soir de la représentation, si le concert n'est pas présenté à guichets fermés.

Pour en savoir plus, on peut s'adresser à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (le jour) au 514.493.8200 ou à la billetterie (jour, soir et fin de semaine) au 514.493.8266.

Expositions à la Galerie d'art Goncourt



Nous vous convions à découvrir les œuvres de vos concitoyennes et de vos concitoyens qui ont suivi des cours de peinture, de dessin, d'aquarelle et de portrait lors des sessions d'automne 2004 et d'hiver 2005. Vous pourrez les admirer dans le cadre de trois expositions, à la Galerie d'art Goncourt, située au 7500, avenue Goncourt.

Du 30 mars au 10 avril, vous aurez l'occasion de voir les œuvres des élèves du cours de dessin. L'exposition sera lancée officiellement par un vernissage, le jeudi 31 mars prochain, à 19h. Par ailleurs, les élèves qui ont pris part aux cours d'aquarelle et de portrait exposeront leurs œuvres du 12 avril au 1^{er} mai. Le vernissage se tiendra le jeudi 14 avril, à 19h.

Quant aux élèves du cours de peinture, ils vous convient à l'exposition de leurs œuvres du 3 au 25 mai, toujours à la Galerie d'art Goncourt. Le vernissage aura lieu le jeudi 5 mai, à 19h.

L'entrée à ces expositions est libre, aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Mentionnons qu'exceptionnellement, les portes fermeront à 19h le mercredi.



Message de Luis Miranda

**Maire d'arrondissement
et conseiller de
la Ville de Montréal**



Chères concitoyennes, chers concitoyens

L'annonce de la construction du pont de l'autoroute 25, reliant Montréal et Laval, n'a pas soulevé que des appuis ces dernières semaines. En effet, certains ont mentionné que ce projet favoriserait l'utilisation de l'automobile, ce qui aurait des impacts néfastes sur l'environnement. Sans vouloir faire un mauvais jeu de mots, disons que cet argument ne tient pas la route.

Le pont va-t-il faire en sorte que des gens vont délaisser le transport en commun au profit de l'automobile? J'en doute énormément. Au contraire, l'absence d'un pont pour relier la 25 à Laval est la cause de cinq millions de tonnes supplémentaires de pollution automobile par année, car 80 000 automobilistes sont contraints à des détours quotidiennement. Par ailleurs, j'ai clairement indiqué au gouvernement qu'il fallait prévoir une voie réservée aux autobus sur le futur pont de la 25 et aménager un

stationnement incitatif du côté lavallois, en bordure du pont.

D'autres opposants ont pour leur part déploré que ce pont donnerait un nouveau souffle à l'étalement urbain. Disons simplement que le périmètre d'urbanisation dans le secteur nord de la région de Montréal atteint maintenant St-Jérôme. Et pourtant, aucun pont n'a été construit depuis un bon moment. L'étalement urbain s'explique par la recherche d'une qualité de vie de moins en moins facile à trouver sur l'île de Montréal. La croissance démographique et l'urbanisation d'Anjou démontrent bien que nous n'avons pas été confrontés à l'étalement urbain, car nous offrons une qualité de vie exceptionnelle. C'est d'ailleurs pour soutenir celle-ci que nous faisons la promotion de projets comme celui du pont de la 25.

«l'absence d'un pont pour relier la 25 à Laval est la cause de cinq millions de tonnes supplémentaires de pollution automobile par année,...»

Pour obtenir des précisions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 514.493.8010.



Soutien à l'action bénévole



Une rencontre où le bénévolat était à l'honneur! On aperçoit ici, de gauche à droite, MM. Réal Thérioux, président d'Objectif Sécurité Action (OSA-Anjou), Denis Thérien, président de l'Éveil musical Anjou, Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou, Pierre Boutin, trésorier de l'Association de hockey mineur Anjou, de même que M^{me} Hélène Bouchard, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou, et M. Jacques Malbœuf, président de Culture à la carte.

Lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2004, le conseil d'arrondissement a accordé un appui financier à plusieurs organismes bénévoles. Le 31 janvier dernier, le maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, a souligné de façon particulière l'apport de quatre associations de bénévoles au mieux-être de notre communauté.

Lors de cette rencontre, M. Miranda a félicité et remercié les administrateurs d'Objectif Sécurité Action, de l'Éveil

musical Anjou, de l'Association de hockey mineur Anjou et de Culture à la carte pour leur engagement. Il a profité de l'occasion pour leur remettre un chèque destiné à les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

En plus de ce type de soutien, l'arrondissement d'Anjou met gratuitement à la disposition de l'ensemble des organismes des locaux, un autobus, des services de photocopie... et plus encore!

On change l'heure... et la pile!

Le printemps est à nos portes et, le **dimanche 3 avril**, il faudra changer l'heure! Profitez du passage à l'heure avancée de l'Est pour vérifier le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée et en changer la pile, un geste simple qui pourrait vous sauver la vie, et celle de vos proches.

Rappelons que le règlement de l'arrondissement oblige les propriétaires à munir leur résidence, leur bâtiment ou leurs logements d'un avertisseur de fumée. De plus, le propriétaire doit placer une pile neuve lorsqu'il loue un logement à un nouveau locataire. Les locataires ont pour leur part la responsabilité de changer la pile tous les six mois et d'aviser le propriétaire de toute défectuosité de l'avertisseur. Il est recommandé de vérifier le bon fonctionnement de l'avertisseur une fois par mois, en appuyant sur le bouton d'essai, et de ne pas utiliser de piles rechargeables.

**N'oubliez pas que votre vie
vaut plus qu'une pile!**

Service de sécurité incendie de
Montréal, Division de la prévention
514.872.3800

Expo-art et artisanat

La belle tradition se poursuit les 9 et 10 avril

Le Cercle de fermières d'Anjou, un organisme présent dans la communauté depuis près de 25 ans, vous invite une fois de plus à son exposition artisanale annuelle.

Vous pourrez voir, et même vous procurer, de magnifiques œuvres d'art confectionnées par des artisans de chez nous. À l'approche de la fête des Mères, l'Expo-art est une belle occasion de vous procurer des cadeaux uniques et de très bon goût! Bijoux, foulards de soie, peinture sur verre... Les artisans ont réalisé une multitude d'œuvres pour tous les goûts et toutes les bourses.

C'est un rendez-vous, les 9 et 10 avril, au Centre Roger-Rousseau, situé au 7501, avenue Rondeau, 2^e étage, de 10h à 16h. Un casse-croûte offrant des repas légers et des desserts maison sera ouvert sur place. Pour en savoir plus, communiquez avec M^{me} Ginette Maltais, au 514.355.1416, ou avec M^{me} Nicole Mathieu, au 514.354.3983.

Bureau du citoyen

Vos élus vous invitent à venir les rencontrer au bureau du citoyen pour discuter de tout sujet concernant votre arrondissement. Ils se feront un plaisir de prendre note de vos suggestions, de vos demandes et de vos commentaires.

Pour les rencontrer, vous pouvez vous rendre, sans rendez-vous, à la mairie de l'arrondissement, située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, les 2^e et 4^e samedis de chaque mois, entre 9 h et midi.

Samedi 12 mars:

Andrée Hénault,
conseiller d'arrondissement

Samedi 26 mars:

**Le bureau du citoyen fera
relâche en raison du congé
de Pâques**

Samedi 9 avril:

Carol Beaupré,
conseiller de la Ville

Samedi 23 avril:

Luis Miranda,
maire de l'arrondissement et
conseiller de la Ville



Prochaine séance du conseil d'arrondissement

Elle aura lieu le mardi 5 avril prochain, à compter de 19h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.



Horaire du congé de Pâques

À l'occasion du congé pascal, notez que les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du 25 au 28 mars inclusivement. La bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale seront ouvertes le samedi 26 mars aux heures habituelles, et seront fermées les trois autres jours fériés. Par ailleurs, il y aura collecte des ordures ménagères sur le territoire angevin, le Vendredi saint.



Abris temporaires Date limite: 15 avril

La nouvelle réglementation relative aux abris d'autos temporaires, en vigueur depuis 2003, exige que les citoyens concernés les retirent et les remettent au plus tard le 15 avril prochain.

Avis aux propriétaires de chien



Les propriétaires de chien sont invités à respecter la réglementation municipale concernant le contrôle et la garde des animaux dans les limites du territoire angevin. Voici quelques-uns des articles de cette réglementation.

Le propriétaire, possesseur ou gardien d'un ou de plusieurs chiens doit, chaque année, avant le 30 janvier, obtenir une licence pour la garde de chacun des chiens qu'il possède dans l'arrondissement.

Le coût de la licence est de 15\$ pour chaque chien la première année et de 30\$ pour chaque chien pour les années subséquentes.

Il est interdit de garder plus de deux chiens sur un lot ou dans une unité de logement, y compris ses dépendances.

Tout propriétaire de chien doit garder son chien sur sa propriété, de manière à ce qu'il n'en puisse sortir et errer dans l'arrondissement.

Dans les rues, dans les parcs, sur les trottoirs ou les places publiques, tout chien doit être tenu en laisse en tout temps.

Lorsqu'une personne tient un chien en laisse, elle doit apporter, en tout temps, un sac plastique afin de ramasser les matières fécales de l'animal.

Un chien qui hurle ou aboie de manière à troubler le repos du voisinage, ou qui cause des dommages aux pelouses, parterres, jardins, plates-bandes, fleurs, arbustes ou plantes constitue une nuisance, et son propriétaire, possesseur ou gardien est passible de pénalités.

Tout propriétaire dont le chien fait ses excréments sur un terrain ou dans un lieu public ou privé, que ce soit sur sa propriété ou celle d'autrui, commet une infraction aux termes du présent règlement.

Le propriétaire d'un chien qui contrevient aux dispositions de la réglementation municipale est passible d'une amende.



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication: Aline Boulé
Réalisation et conception graphique: Groupe Leclair Créacom inc.
Impression: Les impressions IntraMédia
Tirage: 21 500 exemplaires
Distribution: Société canadienne des postes (Médiaposte)
Téléphone: 514.493.8000
Site Web: anjou.ville.montreal.qc.ca
Dépôt légal: 2^e trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2005 par l'arrondissement d'Anjou.
La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Mouffettes, ratons laveurs et marmottes

L'arrivée du printemps se manifeste par le réchauffement de la température, par un soleil plus radieux et par le retour d'un certain type de résidants, auxquels il faut prêter une attention particulière. Les mouffettes, les ratons laveurs et les marmottes vont eux aussi profiter de la fin de l'hiver pour se pointer le museau dehors.

Bien qu'ils puissent sembler attachants, ces résidants de l'arrondissement sont d'abord des animaux sauvages dont les habitudes de vie causent certains problèmes. En effet, ils se cachent dans des terriers, sous un cabanon ou un balcon bas, où ils donnent parfois naissance à leurs petits.

Sachez que la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune est claire et très stricte à l'égard de ces visiteurs importuns: «Une personne ou celle qui lui prête main-forte ne peut tuer ou capturer un animal qui l'attaque ou qui cause du dommage à ses biens ou à ceux dont elle a la garde ou est chargée de l'entretien lorsqu'elle peut effaroucher cet animal ou l'empêcher de causer des dégâts».

La loi exige donc de recourir à tous les moyens raisonnables avant de capturer soi-même ces animaux ou de les faire capturer par une entreprise spécialisée. Il faut user de patience. Assurez-vous de prendre quelques précautions pour éviter que ces animaux ne s'installent en permanence chez vous.



Voici des conseils qui vous aideront à les éloigner:

- évitez les amas de débris, de planches ou d'autres matériaux;
- si vous entreposez vos ordures ménagères à l'extérieur entre les collectes, placez-les dans un contenant qui ferme hermétiquement;
- bloquez les accès, sous le balcon ou le cabanon, en posant un grillage d'une hauteur d'environ 40 cm (15 po) au sol.

Pour plus d'information, communiquez avec Faune Québec, au 1 800.561.1616 ou visitez le site suivant: <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/depred_index.htm>.

Restrictions de stationnement Redoublez d'attention



Chaque printemps, à compter du 15 mars, de nouvelles restrictions s'appliquent au stationnement dans les rues de l'arrondissement. Soyez attentifs pour ne pas vous retrouver avec une contravention sur le pare-brise! Ainsi, avant de quitter le lieu où vous avez garé votre voiture, prenez le temps de bien lire les inscriptions sur les panneaux de stationnement. Cela pourrait vous faire économiser quelques dollars et vous éviter des incon vénients.

Vous cherchez un article? Vous le trouverez peut-être à la bibliothèque!

Une amie vous a parlé d'un article très intéressant qui a paru dans un journal alors que vous étiez en vacances? Vous voulez savoir dans quelles revues sont parus des articles sur un sujet en particulier? Le personnel de la bibliothèque se fera un plaisir de vous guider dans l'utilisation des bases de données interrogeables sur place. Celles-ci vous permettent de trouver rapidement des articles de journaux et les références d'articles de périodiques. Vous pouvez également obtenir des renseignements en téléphonant au 514.493.8280.